

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



FEAMPA

Réunion technique du Comité régional de suivi

Déclinaison régionale Guadeloupe
2021 – 2027

Mardi 13 mai 2025

SOMMAIRE

01. Bilan de la programmation 2014-2020

Clôture du programme 2014-2020

02. Programme FEAMPA 2021 - 2027

*Avancement de la programmation
Modification du DOMO*

03. Questions diverses

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



01 - Bilan de la programmation 2014-2020

Clôture du programme 2014-2020

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE

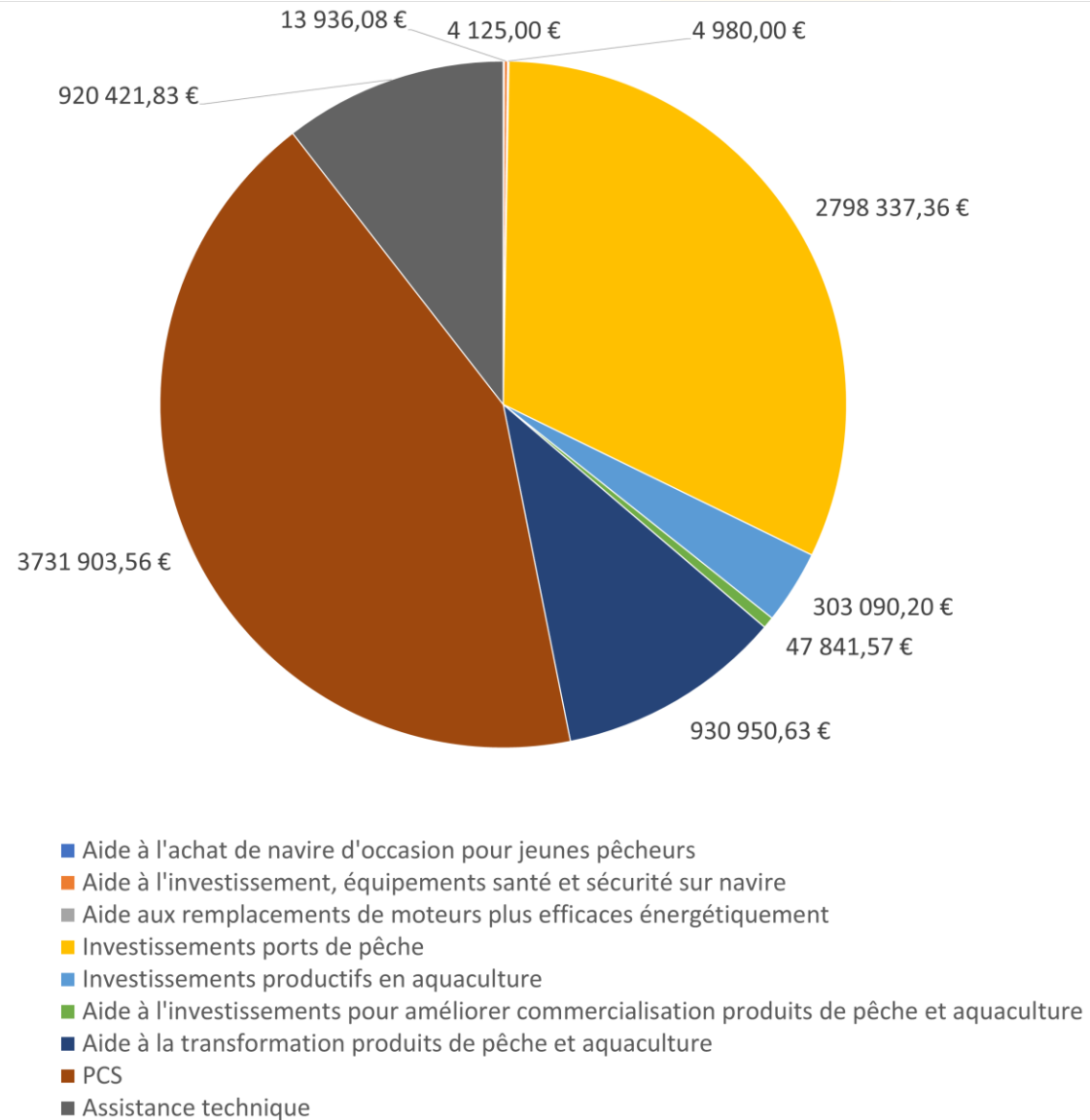


PROGRAMMATION 2014-2020

Clôture

438 dossiers payés
8 755 586 € de FEAMP payé

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Clôture de la programmation 2014-2020 : Calendrier réglementaire relatif aux paiements

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Décembre 2023	Demande de dérogation à l'autorité de gestion par courrier du Président (organisme intermédiaire).
29 février 2024	Validation des dernières demandes de paiement (organisme intermédiaire).
2025	
31 mai 2025	Dernière demande de paiement (DPI) de l'exercice comptable 2023-2024 (autorité de gestion ; autorité de certification).
31 juillet 2025	Demande de paiement final intermédiaire à zéro (DPFI) (autorité de certification).
Nota bene : le 31 décembre 2023 marque la fin de l'éligibilité des dépenses (délais initiaux et report).	

Transmission des documents de clôture

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



2025

31 octobre 2025

Présentation des comptes provisoires (autorité de certification).

Présentation du dernier rapport annuel de mise en œuvre, du projet de résumé annuel des contrôles et de la déclaration de gestion (autorité de gestion).

31 décembre 2025

Présentation des comptes définitifs (autorité de certification).

Présentation du dernier rapport annuel de mise en œuvre, du résumé annuel des contrôles et de la déclaration de gestion définitifs (autorité de gestion).

2026

15 février 2026

Envoi du dernier rapport annuel de mise en œuvre.

Envoi des documents de clôture constituant le paquet d'assurance :

- ✓ Les comptes annuels (autorités de certification) ;
- ✓ La déclaration de gestion (autorités de gestion) ;
- ✓ Le résumé annuel des contrôles (autorités de gestion) ;
- ✓ L'avis d'audit (autorité d'audit).

Enfin, le rapport annuel des contrôles – RAC – (autorité d'audit).

Nota bene : risque de dégagement pour la partie des engagements couverts jusqu'au 31 décembre 2023 en cas de non-transmission de l'ensemble des documents de clôture à la Commission à cette date, au plus tard.

2027

15 février 2027

Communication à la Commission des informations liées à l'achèvement matériel ou à la mise en œuvre totale et à la contribution aux objectifs des priorités pertinentes des opérations non fonctionnelles incluses dans le programme.

Si elles ne sont pas fonctionnelles au 15 février 2027, les montants à corriger ainsi qu'une justification du mode de calcul de ces montants devront être fournis à la Commission.

02 - Programmation FEAMPA 2021-2027

*Avancement de la programmation
Modification du DOMO*

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



Programmation 2021 - 2027

Maquette, engagements et paiements

FEAMPA - Données de programmation et de paiement

Données Synergie du 28/04/2025

Code OS	Montant Maquette FEAMPA	Nombre de dossiers déposés	Montant total demandé	Nombre de dossiers complets non engagés - montant	Nombre de dossiers engagés	Montant AE part contrepartie (FEAMPA)	Montant total AE (principale + contrepartie)	Nombre de demandes de paiement déposées	Montant FEAMPA déposé	Nombre de dossiers payés	Montant payé part contrepartie (FEAMPA)	Montant total payé (principale + contrepartie)
1.1	4 000 000 €	8	14 669 357 €	1 - 3 213 000 €	0							
1.5	5 400 000 €	133	4 120 271 €	0	130	4 030 531 €	4 030 531 €	121	1 568 360 €	52	454 449,20 €	454 449,20 €
1.6	600 000 €	1	1 200 000 €	0	0					0		
2.1	2 600 000 €	1	1 076 048 €	0	0					0		
2.2	1 100 000 €	4	2 117 585 €	0	2	877 997 €	376 284 €	2	854 856 €	0		
3.1	1 500 000 €	0	AAP en cours									
AT	900 000 €											



Dont 14 650 000 € demandé par le Département concernant l'aménagement des ports de pêche
Opération du port de Port Louis
1 dossier incomplet et une opération avec aide d'état d'une entreprise en redressement judiciaire

Mise en œuvre des GALPA

- L'OS 3.1 vise la mise en place d'une approche de développement local porté par les acteurs locaux (DLAL) par les parties prenantes de l'économie bleue. Les GALPA sont portés par les 6 EPCI du territoire régional:
 - Pays de Marie-Galante (PMG),
 - Communauté d'agglomération (CA) du Nord Grande-Terre (CANGT),
 - CA La Riviera du Levant (CARL),
 - CA du Nord Basse-Terre (CANBT),
 - CA Grand Sud Caraïbe (CAGSC),
 - CA CAP Excellence.
- Une réunion technique en vue du lancement opérationnel de l'OS s'est tenue en octobre 2024. Elle a permis de partager les modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'OS. Un modèle de cahier des charges d'AAP a été partagé de façon à ce que les GALPA puissent lancer leurs AAP.
- A ce jour, 2 GALPA ont lancé leurs AAP.

Procédure de sélection - AAP



Processus de sélection des opérations déposées dans le cadre de la mesure GALPA – FEAMPA 2021-2027

La proposition de modification du DOMO

- Les modifications proposées visent à apporter certains éléments de précisions ou de corrections au DOMO. Ces évolutions visent notamment :
 - L'ajout d'un bénéficiaire éligible sur l'OS 1.1
 - L'ajout d'un type d'actions « schéma régional aquaculture » à l'OS 2.1
 - La correction des modalités de prise en compte des dépenses de personnel – transversal ;
 - La précision des dispositions en matière d'analyse du caractère raisonnable des coûts, ajout d'une annexe 2.
- L'ensemble des modifications est proposé pour validation des membres du comité de suivi régional, puis sera partagé à l'autorité de gestion du FEAMPA.

03 – Questions diverses

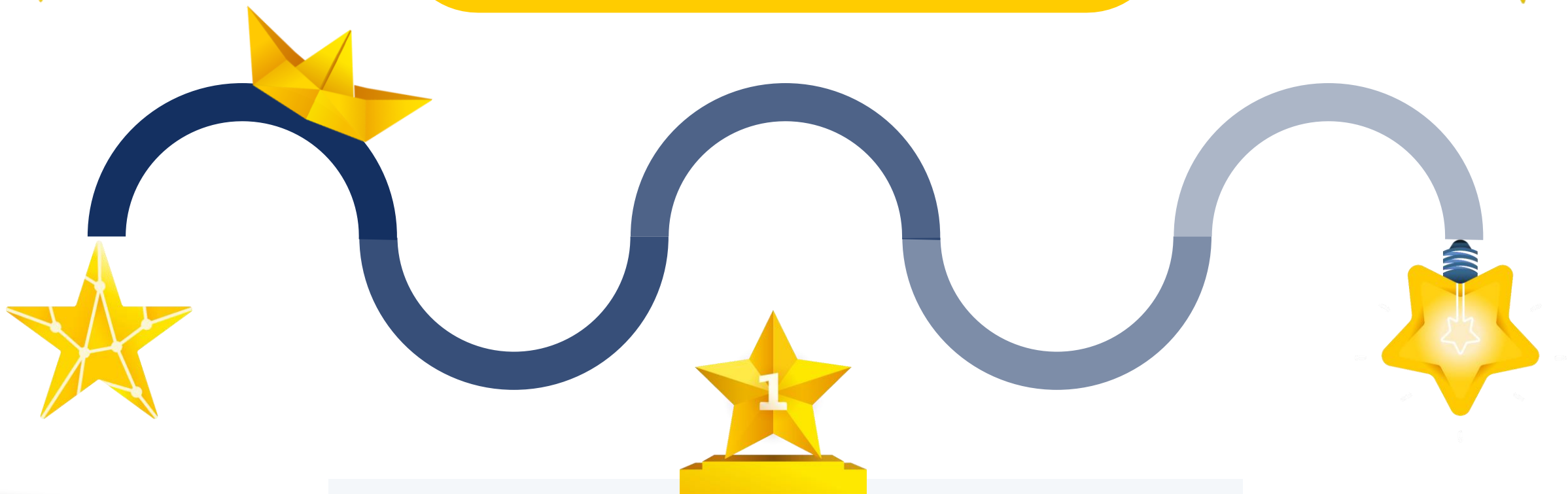
L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



COFINANCÉ PAR
L'UNION EUROPÉENNE



Léwòp sé nou osi !



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE

